

INVITATION PRESSE

Fort-de-France, le 2 mai 2024

AGIR POUR LES AIDANTS : DÉPLOIEMENT DE LA DEUXIÈME STRATÉGIE RÉGIONALE

Anne BRUANT-BISSON, directrice générale de l'Agence Régionale de Santé, a le plaisir de vous convier au séminaire en faveur des aidants, qui aura lieu le :

Vendredi 3 mai 2024 à 8h30
Institut Martiniquais du Sport - Quartier Mangot Vulcin
- 97232 Le Lamentin

La Martinique connaît une mutation sociodémographique liée à une décroissance démographique rapide et à un vieillissement accéléré de sa population. Qu'ils prennent soin d'une personne en situation de handicap, malade ou âgée, ces femmes et ces hommes, se dépensent sans compter ni temps ni énergie au service de leurs proches. L'accompagnement des aidants est donc devenu un enjeu de santé publique majeur.

Après le lancement en 2020 d'une stratégie nationale en direction des aidants, le gouvernement a présenté le 6 octobre dernier sa nouvelle stratégie pour la période 2023-2027 avec pour ambition d'améliorer la situation des aidants dans la durée au travers de différents engagements touchant à l'accès à l'offre de répit, aux droits, à leur reconnaissance, à l'accompagnement et au repérage tout au long de la vie.

Afin de décliner et ancrer cette seconde stratégie sur le territoire martiniquais, ce séminaire s'articulera autour de deux objectifs majeurs :

- ✓ permettre l'expression des acteurs concernés et **identifier les axes et les actions pertinentes pour les aidants de la Martinique ;**
- ✓ réunir l'ensemble des acteurs impliqués auprès des aidants pour **créer une communauté de travail sur le parcours à leur bénéfice.**

Le déploiement de cette nouvelle stratégie à l'échelle régionale, repose sur plusieurs objectifs sous-jacents :

1. Eclairer sur un diagnostic peu connu :

Le diagnostic territorial des profils et besoins des proches aidants, conduit de novembre 2020 à février 2021 par la CFPPA et le CTCA, a permis de poser les premiers constats sur la situation des aidants en Martinique. A savoir que :

- 70% des aidants sont des parents proches
- 76% des aidants sont des femmes
- 2/3 des aidants ont plus de 50 ans (32% ont plus de 60 ans)
- 53% des proches aidants travaillent

De cette même enquête, il ressort que :

- Plus de la moitié des proches aidants sont seuls à s'occuper de la personne aidée
- Près de la moitié des proches aidants ont des problèmes de santé
- Près de 2/3 des aidants expriment le besoin de prise en compte de leur statut d'aidant

Ces quelques chiffres posent l'acuité de poursuivre les actions déjà engagées sur le territoire en faveur des proches aidants.

2. Illustrer la dynamique enclenchée en Martinique

La 1ère stratégie nationale « Agir pour les aidants 2020-2022 » a permis notamment la création de l'Allocation Journalière proche Aidant (AJPA), qui indemnise les proches aidants dans le cadre du Congé Proche Aidant (CPA), pendant 3 mois. Parallèlement et à ce jour, l'ARS Martinique mobilise un budget annuel 13,2 M€ pour 10 accueils de jours, 2 plateformes de répits, 2 places d'urgence, 9 places d'accueil temporaire.

Sur la problématique du Cancer, il est à noter l'émergence attendue de la « maison d'accueil des patients et des proches » en juillet 2024.

D'ores et déjà, il est mis en place : un programme d'accompagnement et d'appui aux aidants dans le cadre de la « maison d'accueil des patients et des proches », un point d'information cancer au Prêcheur, ou encore un dispositif d'accueil et d'appui aux

aidants, d'un guide de l'aidant en cancérologie, la mise en ligne d'une plateforme de ressources et enfin une documentation sur le rôle de l'aidant dès l'annonce du cancer.

Des dynamiques de développement de l'offre en faveur des aidants sont à l'œuvre : extension de l'offre en PFR, AJ et le lancement d'un catalogue de formation pour les aidants.

3. Poser l'enjeu de l'amplifier et de l'ajuster sur certains axes

Si cela constitue une avancée majeure dans la prise en compte des besoins des proches aidants et dans leur accompagnement, la nouvelle stratégie nationale 2023-2027 s'articule autour de 6 ambitions fortes, par exemple :

- Le déploiement de 6000 solutions nouvelles de répit pour répondre à l'engagement du Président de la République « 15 jours de répit par an pour les aidants les plus concernés »,
- La création dans tous les départements d'un interlocuteur unique pour les aidants,
- Ou encore, l'ouverture de la validation des acquis de l'expérience (VAE) aux proches aidants pour reconnaître leur expérience en vue d'un emploi.

4. Poursuivre la co-construction des réponses

Au-delà des débats et échanges, l'ARS propose lors de ce séminaire l'approfondissement des orientations préalablement priorisée par le comité de pilotage réunit en mars dernier :

- Développer la communication sur l'aidance ;
- Construire le parcours « aidant » ;
- Mettre en place un guichet unique pour l'aidant.